

POUR MES DROITS MON SALAIRE MES CONDITIONS DE TRAVAIL

JE SAIS CE QUE JE VEUX, JE SAIS CE QUE JE VOTE !

Tous les quatre ans, une élection nationale est organisée pour mesurer la représentativité des syndicats dans les petites entreprises.

C'est le résultat de cette élection qui va permettre à la CGT de désigner ses représentants au sein des commissions paritaires et de négociation collective.

Il contribuera également à désigner les conseillers prud'homaux dans l'ensemble des départements.

La branche du commerce de gros compte environ un million de salarié-e-s réparti-e-s dans 160 000 entreprises dont 81% ont moins de 11 salarié-e-s. Cela représente 33% de l'emploi salarié du commerce en France.

Grâce au travail des salarié-e-s de ces secteurs d'activités, la branche engrange plus de 900 milliards d'Euros de chiffres d'affaires par an.

Plus du tiers des salariés de la branche sont des femmes.

Les salarié-e-s font face à une situation d'isolement au quotidien.

Il est plus difficile d'exercer son activité dans une petite entreprise, avec peu ou pas de collègues pour échanger, s'organiser et se défendre.

Les conditions de travail sont pénibles, la charge de travail importante, parfois par manque de personnel, l'organisation du travail ou les horaires entraînent des contraintes quotidiennes.

Et tout cela pour un salaire qui débute à quelques euros au-dessus du SMIC au premier niveau des Minima Conventionnels Branche.

C'est bien toutes et tous ensemble que l'on pourra faire bouger les lignes et contraindre le Patronat et le Gouvernement à un changement radical de politique sociale et salariale.

La CGT est la deuxième Organisation Syndicale au sein de la Branche (arrêté du 6 Octobre 2021) avec 26,37% de voix.

De ce fait, la CGT pèse de tout son poids sur les négociations, en particulier, sur la prévoyance, les salaires, la formation professionnelle etc.



CHUTES, COUPURES, MAL DE DOS, STRESS... DANS LES PETITES ENTREPRISES, LES RISQUES SONT VARIÉS.

La réception de livraisons, le déballage des colis, la manutention de marchandise, la mise en rayon et même le contact parfois difficile avec la clientèle ne sont pas sans conséquences sur la santé et la sécurité des salariés.

Le fait de travailler dans une petite entreprise ne doit pas exonérer les employeurs de mettre en œuvre des mesures de protection et de prévention des risques professionnels.

LUTTER AUSSI CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES !

La CGT est résolument engagée contre toutes les violences et toutes les discriminations.

Au travail comme dans la vie, exigeons que les employeurs prennent toutes les mesures pour faire cesser les violences et protéger les victimes y compris de violences conjugales

REFUSER LA BANALISATION DU TRAVAIL DOMINICAL

La CGT a toujours combattu la déréglementation du repos dominical.

Le repos dominical est et doit rester un repère collectif dans la société. Il permet de structurer une société socialement, économiquement et écologiquement.

DES MINIMA CONVENTIONNELS POUR PROTÉGER LES SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES

La CGT se bat pour que les conventions collectives disposent de minima supérieurs au SMIC et que l'évolution de ce dernier ne provoque pas un tassement des salaires intermédiaires.

La CGT a considérablement fait avancer les textes conventionnels qui encadrent nos métiers.

MERCI LA CGT !

C'est grâce à la CGT que les congés payés continuent à être acquis pendant les arrêts maladie.
La CGT a en effet saisi la justice pour forcer la France à se mettre en conformité avec le droit européen.

ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX ET AMÉLIORER NOTRE QUOTIDIEN.

Toute notre activité sur
> commerce.cgt.fr

La CGT, c'est un syndicalisme de proximité, à l'écoute et doté d'un solide réseau interprofessionnel.

Être informé, accompagné, représenté devant toutes les instances, c'est important (prud'hommes, Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale,), des centaines de militants participent activement à la défense de vos intérêts au quotidien.



POUR MES DROITS, MON SALAIRE, MES CONDITIONS DE TRAVAIL



25 novembre au 9 décembre 2024